

# Accord relatif à une prime de bonus / intéressement

Entre

[Nom de l'entreprise], société [forme juridique], sise à [adresse],  
représentée par [nom, fonction],  
(ci-après « l'Employeur »),

Et

[Nom et prénom du collaborateur / de la collaboratrice],  
domicilié(e) à [adresse],  
(ci-après « le/la Collaborateur·trice »),



## 1. Objet

Le présent accord a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le/la Collaborateur·trice pourra bénéficier d'un **bonus annuel / d'une prime d'intéressement**, en complément de sa rémunération fixe.

## 2. Nature de la prime

La prime visée au présent accord constitue un **élément de rémunération variable**, non acquis d'avance, dépendant de la réalisation de critères prédéfinis.

Elle **n'a pas le caractère de salaire fixe** au sens de l'article 322 CO, et ne confère aucun droit automatique à son versement, même en cas de reconduction annuelle.

### 3. Critères de performance

Le versement de la prime est soumis aux conditions suivantes :

- **Critères individuels** : [ex. : atteinte d'objectifs quantitatifs ou qualitatifs]
- **Critères collectifs** : [ex. : performance de l'équipe ou du service]
- **Critères financiers** : [ex. : chiffre d'affaires, EBITDA, marge nette, etc.]

Les objectifs précis sont fixés annuellement par l'Employeur et communiqués au/à la Collaborateur·trice au plus tard le [JJ.MM].

### 4. Montant de la prime

Le montant maximum de la prime annuelle peut atteindre jusqu'à **CHF [montant ou % du salaire annuel brut]**.

Le montant effectif est déterminé par l'Employeur, sur la base des résultats obtenus et d'une appréciation globale de la contribution du/de la Collaborateur·trice.



### 5. Modalités de versement

La prime, si elle est attribuée, sera versée :

- **au plus tard le** : [ex. : 31 mars de l'année suivante]
- **sur le compte habituel de versement du salaire**
- **en une fois / ou en deux tranches (selon politique interne)**

### 6. Conditions particulières

Aucun bonus ne sera versé :

- si le/la Collaborateur·trice a quitté l'entreprise **avant la date effective du versement**, sauf accord contraire,
- en cas de **résiliation par l'employé·e pendant la période de référence**, sauf exception définie par l'Employeur,
- si des éléments de comportement ou de performance le justifient.

## 7. Durée de l'accord

Le présent accord est valable pour l'année [année civile ou exercice concerné], et pourra être renouvelé ou révisé d'un commun accord.

Il ne crée aucun droit acquis pour les exercices futurs.

Fait à [lieu], le [JJ.MM.AAAA]  
En deux exemplaires originaux.

### **Pour l'Employeur**

Nom :

Fonction :

Signature :

### **Le/la Collaborateur·trice**

Nom :

Signature :

